

Master Droit, économie et gestion mention management sectoriel parcours Programmation territoriale et architecturale en santé

Présentation

Publics / conditions d'accès

La formation s'adresse aux architectes titulaires d'un DPLG ou d'un Diplôme d'Etat ou diplôme équivalent valant grade de Master 1 (Bac+4). Elle s'adresse également aux personnes ayant acquis une expérience professionnelle de la maîtrise d'ouvrage auprès des collectivités territoriales ou des organismes privés ou la gestion de patrimoine, justifiant d'un diplôme de master ou d'un diplôme étranger équivalent reconnu en France via ENIC NARIC France (architecture, ingénierie, économie de la construction, urbanisme). Aux personnes sur le marché du travail, salarié ou indépendant, souhaitant obtenir une spécialité en Architecture et Santé et ayant au minimum un Bac+4 et trois années d'expérience professionnelle dans le milieu de l'architecture et/ou de l'urbanisme, après validation des acquis.

Pour les candidats étrangers non francophones, une très bonne connaissance et une bonne maîtrise de la langue française est obligatoire.

Objectifs

L'objectif de la formation est de doter les maîtres d'œuvre et les maîtres d'ouvrage d'opérations liées à la santé d'outils permettant la production d'un cadre de vie de qualité en favorisant les échanges de connaissances entre les différents professionnels de la santé et du soin, de l'architecture et du cadre bâti, de la sociologie et de l'économie. En effet, depuis quelques décennies, apparaissent de nouvelles pathologies ou troubles de santé liés à des pratiques constructives mais aussi à certaines organisations de l'espace architectural et urbain, constituant des enjeux importants, voire des priorités en termes de santé publique. L'habitat et le lieu de travail sont des espaces de vie qui concentrent l'essentiel des expositions journalières et leurs effets cumulatifs et sont désormais considérés comme l'un des facteurs déterminant pour la santé. A l'inverse, de nouveaux concepts émergent sur le cadre de vie - promoteur de la santé, voire même sur l'architecture « prothétique » et « thérapeutique », contribuant à l'accompagnement de certains troubles ou pathologies, notamment dans les lieux de soin. Ce changement de paradigme repositionne d'une certaine manière le rôle de l'architecte dans certaines opérations, lui conférant celui d'acteur de santé.

Modalités de validation

Pour valider ce Master 2 parcours 3 : Programmation territoriale et architecturale en santé, chaque unité d'enseignement et le Projet d'étude doivent être validés avec la note de 10/20. Il n'y a pas de compensation des notes entre les unités d'enseignement. La note du Projet d'étude n'est pas compensée par la moyenne des unités d'enseignement.

Le cursus peut se valider par capitalisation des unités d'enseignements ou des blocs de compétences

UASA0K - Projet fin d'études: validée avec 10/20. Le jury est présidé par le responsable du Master MR12403A. Le président du jury nomme les Membres du Jury

EGS252 - Accessibilité, matériaux en santé, aménagement en santé : validée avec 10/20;

EGS251 - Cadre et lieu de vie, espace de travail et santé : validée avec 10/20

EGS250 - Santé et territoire, habitat, santé environnementale: validée avec 10/20

Non valide depuis le 31-08-2024

Arrêté du 13 mai 2025.
Accréditation jusque fin 2029-2030. le 13-05-2025

Code : MR12403A

120 crédits

Master

Responsabilité nationale :
EPN12 - Santé solidarité / Jean-Marc MACE

Responsabilité opérationnelle :
Isabelle GUÉE

Niveau CEC d'entrée requis :
Niveau 6 (ex Niveau II)

Niveau CEC de sortie : Niveau 7
(ex Niveau I)

Mention officielle : Arrêté du 13 mai 2025. Accréditation jusque fin 2029-2030.

Mode d'accès à la certification :

- Validation des Acquis de l'Expérience
- Formation continue
- Contrat de professionnalisation
- Apprentissage

NSF :

Métiers (ROME) :

Code répertoire : RNCP35911

Code CertifInfo : 91629

Contact national :

Cnam Centre Régional de Bretagne

Zoopôle Les Croix
2 rue Camille Guérin
22440 Ploufragan
0 972 311 312

Isabelle Guée

bzh_master_cybersecurite@lecnam.

Au choix mais obligatoire::

LSF100 - Introduction à la langue des signes française (LSF) et à la culture Sourde,

ou RUS200 - Russe en parcours d'apprentissage personnalisé,

ou ANG300 - Anglais professionnel,

ou ANG200 - Parcours d'apprentissage personnalisé en anglais,

ou ANG100 - Anglais général,

Compétences

Ce diplôme prépare aux concours de l'administration territoriale (ingénieur, attaché), comme au recrutement par les organisations et sociétés privées ou parapubliques. Enfin, compte tenu de l'émergence de cette problématique et de ses perspectives, ce diplôme ouvre vers le domaine de la recherche et notamment en doctorat, que ce soit en architecture, en santé publique ou en psychologie environnementale.

Les titulaires de ce diplôme auront acquis des compétences en matière de :

- Mise en œuvre des projets architecturaux liés à la santé (management, coordination)
- Production d'opérations de construction (pilotage, direction et suivi).
- Conception architecturale tant dans son volet « programmation » que « composition.

Enseignements

60 ECTS

M2 60 ECTS

Santé et territoire, habitat, santé environnementale	EGS250
	16 ECTS
Cadre et lieu de vie, espace de travail et santé	EGS251
	16 ECTS
Accessibilité, matériaux en santé, aménagement en santé	EGS252
	16 ECTS
1 UE de langue à choisir parmi : 6 ECTS	
Anglais général pour débutants	ANG100
	6 ECTS
Anglais professionnel	ANG330
	6 ECTS
Russe en parcours d'apprentissage personnalisé	RUS200
	6 ECTS
Introduction à la langue des signes française (LSF) et à la culture Sourde	LSF100
	6 ECTS
Projet fin d'études	UASA0K
	6 ECTS